

## **Otakuthon 2008: Règlements concernant la Mascarade**

Type d'entrée :

i) Sketch (*Skit*) : une courte performance de **1 minute MAXIMUM**. Peut se faire en solo ou en groupe (les groupes n'auront PAS le droit à plus de temps). Si le sketch dépasse le temps limite, les lumières et le son seront coupés, les participants seront escortés hors de la scène et leur entrée sera disqualifiée.

ii) Parade (*Walk-on*) : le ou les participant(e)s entreront sur scène, poseront au milieu de la scène afin de montrer différents angles de vues de leur costume, et sortiront de l'autre côté de la scène. Une musique d'arrière plan est permise et doit être fournie par le ou les participant(e)s sur CD (voir Sketch).

Les microphones ne sont pas fournis. L'utilisation d'une bande sonore pré-enregistrée sur CD (pas de format mp3, pas de CD réinscriptible) est fortement recommandé. Afin de prévenir toute confusion, il est recommandé de ne mettre qu'une seule piste sur le CD et de vérifier son bon fonctionnement avant de le remettre à la table d'inscription.

Le nombre maximal de participants pour un seul groupe est de 12. Nous n'accepterons pas de groupe ayant plus de participants que la limite permise.

### **Il n'y a que 40 places disponibles pour les entrées de type Sketch ou Parade.** **Aucune EXCEPTION ne sera acceptée.**

1. Aucune flamme nue, poudre ou papier «flash» autorisés sur scène. Si vous voulez utiliser un flash électronique ou un autre effet visuel, vous devez en faire mention sur votre inscription, afin que l'animateur puisse avertir l'audience. Aucun pointeur laser autorisé.
2. Aucune substance difficile à nettoyer est autorisée sur scène. En cas de doute, demandez l'autorisation à la Direction de la Mascarade lors de l'inscription. La scène doit être dans le même état avant et après votre passage. Si vous devez laisser quelque chose sur la scène, le ou les objets doivent être faciles à ramasser par l'équipe technique. Dans le cas contraire, vous devrez fournir votre propre Ninja.
3. Aucune nudité flagrante. La Mascarade est classé « G mais déconseillé aux jeunes enfants »: Une œuvre classée « Visa général » peut comporter certaines scènes de violence. Ces dernières seront toutefois peu nombreuses, peu intenses ou présentées sans complaisance. Si la nudité peut être présente, les scènes d'amour demeurent cependant assez discrètes. Selon le contexte, certains écarts de langage sont acceptés. (Régie du Cinéma, Québec <http://www.rcq.qc.ca/index.asp>)
4. Aucune arme à feu réelle, aucune copie réaliste et aucune arme à projectile ne sont permises. Aucune arme blanche, à lame de métal aiguisée ou non ne sont permise. Si votre costume requiert un arc, la corde doit être décrochée lorsque

- vous n'êtes pas sur scène. Toutes les armes présentées à la mascarade doivent suivre les règles du festival concernant les armes. AUCUNE EXCEPTION.
5. Chaque participant ne peut se présenter plus d'une fois durant la Mascarade. Cependant tout individu peut présenter autant de costumes qu'il le désire, mais il ne peut en porter qu'un. Les autres doivent être présentés par d'autres participants (pouvant faire parti du même groupe ou non)
  6. Les participants doivent absolument se présenter à la salle des participants à la mascarade à temps. L'horaire de la Mascarade sera disponible au festival : consultez la table d'enregistrement de la Mascarade pour plus de détails. **Si vous ne vous présentez pas à temps ou que vous n'êtes pas prêt à entrer sur scène lors de votre tour, vous serez disqualifié.** Notez que seulement certaines raisons peuvent vous exempter de cette règle (« Act of God »).
  7. La Direction de la Mascarade se réserve le droit d'éliminer quiconque de la compétition si les participants manquent de décence, présentent un danger pour l'audience et/ou les autres participants, ou pour tout autre motif jugé raisonnable.
  8. La Mascarade est une compétition amateur. Les costumiers professionnels ne sont pas éligibles pour les prix, mais peuvent présenter leur travail durant la Mascarade dans la catégorie « Hors Compétition ».
  9. Les costumes faits sur mesure par une tierce personne seront acceptés SI ET SEULEMENT si le costumier a rempli et signé la feuille d'inscription. Le costumier n'a pas à monter sur scène, mais sa présence dans la salle des participants à la mascarade est obligatoire. Les costumes achetés en ligne ne sont pas acceptés. Les perruques, les petits accessoires et les bijoux sont exemptés de cette règle.
  10. Les décisions des juges sont finales. Autre que les catégories, les types de prix et mentions sont à la discrétion des juges et de la direction de la Mascarade.